

Département des Pyrénées – Orientales

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de REAL

SEANCE du : 05 05 2025
Convocation du : 25 04 2025
Membres en exercice : 06
Membres présents : 04
Membres absents excusés : 02

Présents : Mesdames, PRUDENTOS Stéphanie, Messieurs, BEY Jean Claude, SEGUY Jean Luc, PINEL Gilbert

Absents : ARNAU Conchita RIVIERE Jeanine

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : PRUDENTOS Stéphanie

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

Objet : Révision à la baisse du loyer du logement communal occupé par un agent communal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les missions exercées par l'agent au service de la commune, et notamment les contraintes liées à sa disponibilité ou à son astreinte,

Considérant la volonté de la commune d'ajuster le montant du loyer pour tenir compte de la nature du logement, de la situation professionnelle de l'agent, et de la grille des loyers pratiqués dans la commune,

Considérant l'intérêt de favoriser la stabilité de l'agent sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

1. De fixer le nouveau loyer mensuel du logement communal situé 20 cami de Villanova à la somme de 491.64 euros, à compter du 1^{er} juin 2025.
2. De charger M.le Maire de notifier cette décision à l'agent concerné et de procéder aux formalités nécessaires.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 066-216601591-20250505-A292025-DE



Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans que dessus.

Le Maire, Jean-Luc SEGUY

Le secrétaire de séance
PRUDENTOS Stéphanie

Prudentos Stephanie